Le passage du jury aura lieu au mois d'août.

Il se réjouit par avance des propositions et des belles surprises que vous lui réserverez.



Talon d'inscription concours des Maisons Fleuries de Heimsbrunn à renseigner et à déposer en mairie avant le 20 juillet 2024.

NOM :	PRÉNOM :
Adresse :68990 HEIMSBRUNN	,
Numéro de téléphone :	
☐ Catégorie 1 : Maisons avec jardin (ou cour) visible de la rue ☐ Catégorie 2 : Balcons, fenêtres et/ou terrasses	



CONCOURS DE FLEURISSEMENT

2024

Passionnés ou modestes amateurs vous avez plaisir à embellir et entretenir votre cadre de vie.

Par des touches de couleurs et par sa végétalisation vous allez aussi agrémenter celui de l'ensemble des Heimsbrunnois.

Alors pourquoi ne pas être récompensés de votre investissement?

Aussi n'hésitez surtout pas à participer au concours 2024.

Renseignez puis déposez le talon en fin de ce dépliant en mairie avant le 20 juillet.

La belle saison est là et, avec elle, cette envie de profiter de la nature qui nous entoure au quotidien.

RÈGLEMENT

Article 1: Obiet du Concours

La commune de Heimsbrunn organise cette année 2024 un concours communal des maisons fleuries ouvert à tous les habitants de la commune, propriétaires ou locataires qui participent à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie du village.

Article 2: Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante. Les candidats sont informés que les créations florales mises au concours sont susceptibles d'être prises en photo ou filmées. Ils autorisent leur éventuelle publication ainsi que la proclamation du palmarès dans le bulletin municipal et sur internet.

La participation à ce concours est gratuite. L'inscription s'effectue dans les conditions fixées à l'article suivant.

Article 3: Inscription

Le formulaire d'inscription ci-dessous est à faire parvenir, dûment complété, à la Mairie de Heimsbrunn, 11 rue de Belfort, avant le 20 juillet 2024, délai de rigueur. Ce formulaire d'inscription est également disponible sur le site officiel de la commune de Heimsbrunn, ainsi qu'à l'accueil de la Mairie.

Article 4 : Détermination des Catégories

Deux catégories sont proposées :

- Catégorie 1 : Maisons avec jardin (ou cour) visible de la rue
- Catégorie 2 : Balcons, fenêtres et/ou terrasses

Tout candidat amené à concourir ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie.

Article 5: Composition du Jury

Le jury sera composé de membres du Conseil Municipal, de bénévoles et de professionnels. Le jury s'interdit de prendre part à titre personnel audit concours. La qualité de membre du jury du concours communal est assurée bénévolement.

Article 6: Passage du jury

Le jury procédera à l'évaluation du fleurissement courant août 2024. Les inscrits au concours ne seront pas informés du passage du jury. En cas d'arrêté interdisant l'arrosage, le jury en tiendra compte.

Article 7 : Critères de notation

Une note de 1 à 10 sera attribuée à chaque participant. Cette note est basée sur les éléments d'appréciation suivants :

- 1. Harmonie des couleurs.
- 2. Densité / variété des fleurs.
- 3. Aspect général / entretien.

Un classement est établi par catégorie. Les membres du jury sont seuls juges. Ses décisions sont sans appel.

Article 8 : Palmarès

A l'issue de la tournée du jury, un classement est établi par catégorie. Celui-ci est rendu public lors d'une cérémonie officielle.

Article 9: Prix

Pour chaque catégorie, des bons d'achat seront remis aux trois premiers lors d'une cérémonie officielle.

Les participants ayant obtenu les premiers prix sont classés « hors concours » après 3 victoires consécutives.

Article 10: Report ou annulation du Concours

La commune de Heimsbrunn se réserve le droit de reporter ou d'annuler le présent concours, quel qu'en soit le motif, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, de quelque manière que ce soit.

Article 11: Acceptation du Règlement

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.